



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 7 juillet 2025, le règlement suivant :

- « *Règlement numéro 25-1096 sur la vérification de l'optimisation des ressources par la Commission municipale du Québec* »

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité situé au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau, ou sur le site internet de la Municipalité, au <https://www.villestoneham.com>.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 10^e JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Le directeur général
et greffier-trésorier,



Pascal Brulotte